



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

PROCES-VERBAL N°09

Réunion du mardi 04 octobre 2022

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

ISSY-LES-MOULINEAUX – STADE HALLE CHRISTIANE GUILLAUME – NNI 920400102

Reprise de dossier.

La Commission,

Après avoir rappelé l'historique du classement de cette installation :

. **lors de sa réunion du 29/11/2018**, la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives de la F.F.F. (C.F.T.I.S.) a rétabli le classement de cette installation en niveau T5 SYN (ex niveau 5SYE) jusqu'au 11/09/2021, tout en précisant que « *les prochains tests de maintien de classement devront être réalisés et transmis pour le 11/09/2021* »,

. **le 25/11/2021**, la C.R.T.I.S. a effectué une visite de l'installation suite à l'échéance du classement le 11/09/2021 ;

. **lors de sa réunion du 30/11/2022**, la C.R.T.I.S. a :

- constaté l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition de l'installation 16/10/2011 + 10 ans), nécessaire pour prononcer un prolongement de classement ;
- demandé à la ville de lui transmettre les tests in-situ décennaux pour classer l'installation ;
- précisé qu'une demande de classement en niveau Travaux (T5) pourra être étudiée à réception d'une lettre d'intention de réalisation de ces tests ;

. **lors de sa réunion du 28/04/2022**, la C.F.T.I.S. a :

- constaté l'absence des tests in situ décennaux (date mise à dispo : 16/10/2011 + 10 ans) ;
- noté également ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...
- sous ces réserves, a prolongé un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 15/07/2022 ;
- Précisé que si un changement de revêtement venait à être programmé, elle remerciait la collectivité de l'en avertir ;

-
considérant que le classement est arrivé à échéance le 15/07/2022, celui-ci n'ayant pas pu être prononcé en l'absence de réception des tests in situ décennaux,
considérant que des compétitions étant programmées sur cette installation pour la saison 2022/2023, la C.R.T.I.S. a visité une nouvelle fois l'installation le 04/10/2022,
considérant que cette visite fait apparaître que l'aire de jeu, et plus précisément l'état de la moquette synthétique, présentait une dangerosité pour les acteurs du jeu (usure importante, moquette qui se décolle au niveau de la surface de réparation, affaissement le long des lignes de touche,)
Par ces motifs,

La Commission interdit l'utilisation de cette installation sportive en compétitions officielles, étant précisé que cette installation est à ce jour non classée.

La Commission transmet le rapport de visite du 04/10/2022 à la Mairie et l'invite à lever toutes les non-conformités constatées pour permettre la pratique du football en toute sécurité.

Copie de la présente décision transmise aux clubs utilisateurs et au District des Hauts-de-Seine de Football.

RUNGIS – STADE LUCIEN GRELINGER N°1 – NNI 940650101

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 16/09/2022.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 29/09/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 27/09/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 29/09/2022

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date mise à dispo : 16/09/2012 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 31/12/2022 ; le classement définitif sera prononcé à réception des tests in situ.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

COLOMBES – STADE CHARLES PEGUY N°2 – NNI 920250202

Reprise de dossier.

Il est demandé à la mairie de réaliser des travaux pour remettre les buts à hauteur.

LIEUSAIN – STADE OMNISPORTS N°3 – NNI 77 251 01 03

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 30/09/2029.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 29/09/2022 suite au changement de la moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 30/09/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.A.C.
- Rapport de visite du 30/09/2022

En l'absence des tests in situ initiaux, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN provisoire jusqu'au 04/04/2022.

La Commission invite la Mairie à lui transmettre les tests in situ dès que ceux-ci auront été réalisés afin de prononcer le classement définitif de l'installation.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

CRETEIL – STADE DOMINIQUE DUVAUCHELLE N°1 – NNI 940280101

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 30/09/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 29/09/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 29/09/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 935 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55.

Facteur d'uniformité : 0.78.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 04/10/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

CRETEIL – STADE DOMINIQUE DUVAUCHELLE N°4 – NNI 940280104

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 30/09/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 29/09/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 29/09/2022 et note la modification apportée à cet éclairage (passage en LED).

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 443 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52.
- Facteur d'uniformité : 0.76.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 04/10/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

BOISSY SOUS ST YON – STADE ALBERT BATTEUX N°2 – NNI 910850102

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BERTHY, membre de la C.D.T.I.S. du District de l'Essonne, le 26/09/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 26/09/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 305 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.75.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 04/10/2024.

ST LEU LA FORET – COMPLEXE SPORTIF JEAN MOULIN – NNI 955630301

L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 29/09/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 23/09/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 178 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.43.
- Facteur d'uniformité : 0.62.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/10/2024.

SAINT-DENIS – STADE NELSON MANDELA N°1 – NNI 93 066 04 01

Courriel de l'A.S. DE PARIS sollicitant le contrôle de l'éclairage de l'installation.

M. ORTUNO effectuera le contrôle de cet éclairage.

S'agissant d'un nouvel éclairage qui n'a jamais été classé, il est demandé au propriétaire de l'installation sportive de transmettre l'étude d'éclairage.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

4. DIVERS